

10 ans après l'autonomie, V. Péresse enjoint les universités à « ouvrir les portes et les fenêtres »

Paris - Publié le vendredi 22 mars 2019 à 17 h 49 - Actualité n° 143181

« Je ne suis pas du tout certaine qu'il faille lancer un nouvel acte de l'autonomie. Vous avez tous les outils avec l'ordonnance [permettant des expérimentations en matière de regroupements] pour avancer de manière souple et différenciée. Vous êtes autonomes, vous devez oser, ne pas tout attendre de l'État », déclare [Valérie Péresse](#), présidente de la région Île-de-France et ancienne ministre de l'ESR, le 22/03/2019 aux présidents d'université réunis en colloque à Vannes.

La loi de 2013, « si elle n'a pas remis en cause l'autonomie, a complexifié la gouvernance, et renforcé les corporatismes qu'il faut que vous combattiez », dit la porteuse de la loi [LRU](#).

Valérie Péresse revient sur la réforme ayant donné l'autonomie aux universités et profite de l'occasion pour faire passer plusieurs messages politiques et stratégiques :

- « L'État me cause une préoccupation » à propos du [CPER](#), qui se termine en 2020. Le « soupçon » des régions est que le gouvernement veuille « détendre le calendrier du CPER, c'est-à-dire le continuer jusqu'en 2022 avec les mêmes crédits que ceux de 2020 ». C'est pourquoi, « au nom de tous mes collègues présidents de région, nous sommes favorables à lancer la négociation d'un nouveau CPER », dit-elle. Avant de répéter : « Nous lançons un signal d'alarme : quand est-ce qu'on relance le CPER ? Les régions sont prêtes, et par ma voix, elles le disent ici à l'État. »
- « Cultivez l'autonomie pédagogique », dit Valérie Péresse aux présidents d'université, avant de leur suggérer de rapprocher [CPGE](#) et cursus de master.
- Sur les droits d'inscription différenciés : « Cela ne me choque pas qu'on fasse payer les étudiants, hors UE, un prix qui soit plus proche du vrai coût de la scolarité pour la société française. Plus personne ne réalise la valeur de l'enseignement que vous leur proposez. C'est un cadeau à chaque jeune de France, à chaque étudiant européen. »
- « Je suis pour qu'on vous donne le droit de sélectionner vos étudiants dans vos diplômes », dit-elle aussi.

• « Pourquoi les présidents d'université ne seraient-ils pas sélectionnés après un appel à candidatures internationales ? », demande l'ancienne ministre. Un peu plus tôt, lors d'un échange avec la salle, elle avait déjà avancé l'idée que « le CA soit constitué en comité de sélection, et reçoive plusieurs candidatures, avec autant de femmes que d'hommes ».

« C'est un des grands défis qui vous reste : l'ouverture des portes et des fenêtres de l'université française », ajoute-t-elle.

Construction et enjeux de la loi de 2007, acquis de l'autonomie, perspectives notamment en matière de recherche avec le Brexit ou avec la formation professionnelle... News Tank retranscrit de larges passages de l'intervention de Valérie Pécresse devant la [CPU](#).

2007 : « Un moment unique dans l'histoire de France »

« Ne vous laissez jamais abattre par des personnes et événements », dit Valérie Pécresse en citant Marie Curie, pour introduire son retour sur la loi [LRU](#) de 2007.

« En 2007, nous avons vécu un moment unique dans l'histoire de France. Cela a été la seule fois dans l'histoire où un gouvernement a choisi de faire de l'université l'objet de toutes les attentions. Elle a été placée au cœur de son projet politique. Nicolas Sarkozy a choisi d'en faire un marqueur de son quinquennat politique. »

Alors qu'au cours de l'histoire française « tout le monde a construit à côté de l'université », des grandes écoles et organismes de recherche, « nous avons dit qu'on allait remettre les universités au cœur du système ».

Paradoxe relevé par Valérie Pécresse : « Nicolas Sarkozy, qui a été le président le plus honni par les universitaires depuis 30 ans quant aux idées qu'il portait, est celui qui a mis le plus au cœur l'université. Pourquoi a-t-il fait cela ? Car c'était le seul président de la République qui était un pur produit de l'université. » Et l'ancienne ministre d'inviter Jean-François Balaudé, président de l'Université Paris Nanterre, à écrire au fronton de l'établissement qu'il a formé un président de la République.

Problèmes d'organisation

Pour Valérie Pécresse, les classements internationaux « ont donné à voir les problèmes d'organisation du système avec la scission grandes écoles et universités, mais aussi entre universités et organismes ». Conséquence : « Les universités n'arrivaient pas à montrer le meilleur d'elles-mêmes. »

« Dans tous les pays du monde, c'est l'université qui structure la production du savoir. Vous avez dans les mains le moteur de la transformation du pays. Ce moteur, il faut lui donner tous les moyens de son développement. »

« L'élastique de la réforme aurait pu claquer »

« Il y avait des peurs au moment de la loi autonomie. Cela n'a pas été une réforme d'en haut, elle est partie du bas, des présidents d'université », fait valoir Valérie Pécresse.

Face au mouvement de contestation - « il y a eu neuf mois de mouvement et 70 évacuations de facs » - l'ancienne ministre estime que « l'élastique de la réforme aurait pu claquer ». Et si cela n'a pas été le cas, « c'est grâce aux présidents d'université qui l'ont portée », salue-t-elle.

En effet, alors que la loi est partie avec un consensus politique « petit à petit, il s'est détricoté du fait du mouvement étudiant ».

Les peurs « sont les mêmes » aujourd'hui

Pour Valérie Pécresse, « les peurs exprimées à l'époque sont les mêmes aujourd'hui ».

La peur du « désengagement de l'État » : « L'État ne s'est pas désengagé, les budgets ont été particulièrement en hausse pour aider au passage de l'autonomie. Puis, il y a eu les programmes de recherche, les PIA. Il y a eu une volonté de réinvestir depuis une quinzaine d'années les sujets de recherche. »

Valérie Pécresse revient sur un débat au cours duquel il lui a été reproché la « mise en faillite » d'universités du fait du passage à l'autonomie. Un terme qu'elle récusé :

« Je n'ai pas vu beaucoup de licenciements secs et vous êtes tous encore là. Attention, quand on parle de faillite, de penser à la souffrance des personnes qui se retrouvent vraiment sur le carreau dans les entreprises. »

« Il n'y a pas eu de faillite, il n'y a pas eu de privatisation non plus », poursuit-elle, rappelant la crainte exprimée en 2007 d'une prise de contrôle des universités par le privé. Aujourd'hui, elle enjoint les universités à s'ouvrir davantage.

S'ouvrir aux entreprises

« Il faut ouvrir le dialogue. Les moyens financiers, c'est aussi une indépendance. La question, ce sont les garde-fous que l'on met pour qu'en s'ouvrant on préserve l'autonomie de pensée et la liberté universitaire. Mais ce que vous faites déjà dans des laboratoires de recherche, en licence professionnelle ou en master en formation continue, vous pouvez l'organiser au niveau de la gouvernance. »

« Les fondations ne fonctionneront pas tant qu'il s'agira de demander à des groupes privés de faire du mécénat », prévient-elle.

« L'entreprise est là car elle veut des talents, elle veut avoir de l'innovation. Aujourd'hui, les entreprises qui viennent me voir, la première chose qu'elles me demandent c'est des diplômés qualifiés. Les entreprises ont intérêt à vous financer. »

Les acquis de l'autonomie

Pour la ministre, les universités ont réalisé des « conquêtes » : « Vous vous êtes approprié votre stratégie de formation et recherche, votre indépendance, c'est énorme. »

« On n'était pas convaincus que toutes les universités aient la maturité et les épaules. On voulait l'autonomie pour quelques-unes, sur la base du volontariat. Les présidents ont fait bloc et on dit "on veut l'autonomie pour tous". C'était une énorme prise de risques. »

Dès lors, « on savait que certaines universités allaient trébucher, nous l'avons assumé. C'était une demande des présidents, cela se justifiait, c'était pour donner les mêmes chances à tout le monde ».

Professionnalisation et différenciation

« Il fallait que l'État se détache, il nous fallait faire confiance et jouer le jeu. Je vois une professionnalisation incroyable de toutes les fonctions support des universités. Cela a été dur, ces talents n'existaient pas, le management universitaire n'existait pas. Ce que vous avez réussi en dix ans est assez extraordinaire. »

Cette première étape de l'autonomie a abouti à « une différenciation, source de singularité », estime Valérie Pécresse.

« Je voudrais saluer les politiques d'insertion professionnelle : c'est la 3^e mission de l'université, introduite à la demande de syndicats étudiants - pas de l'Unef, je vous rassure - mais de syndicats plus créatifs », poursuit-elle.

L'excellence partout

Abordant la question des inégalités sociales, Valérie Pécresse juge « indispensable d'avoir des universités proches des bassins de vie et d'emploi ». Elle rappelle avoir soutenu les projets I-site de Cergy et Marne-la-Vallée : « Nous voulons de l'excellence partout. »

Un moment charnière

La nouvelle ordonnance sur les regroupements de 2018, permettant d'expérimenter, « est l'outil qui vous manquait, je pense que c'est un moment charnière pour une nouvelle relation entre l'État et les établissements ».

Les classes prépas « à la peine »

« Cultivez l'autonomie pédagogique », dit Valérie Pécresse aux présidents d'université.

« Le modèle des CPGE est à la peine, en réalité il ne correspond plus à un monde moderne. Les jeunes ont envie d'un premier cycle universitaire plus ouvert, avec des stages, beaucoup plus international. »

Pour l'ancienne ministre, « le diplôme de licence peut devenir un vrai rival des CPGE, il l'est déjà » : « Les IUT ont été une seconde forme de classes préparatoires dans les universités. »

Et d'insister : « Il faut faire un rapprochement entre CPGE et universités, il faut une offre de premier cycle où les frontières soient complètement balayées. »

Mais elle prévient que « cela suppose aussi que les très bons élèves de CPGE puissent entrer directement en master au bout de trois ans, et que vous acceptiez de leur reconnaître un diplôme de licence, pour les meilleurs d'entre eux ».

« Si vous mettiez les masters littéraires et SHS à la sortie directe des hypokhâgne et khâgne, vous sauriez faire le tuilage. En ne le faisant pas aujourd'hui, vous faites un cadeau aux Sciences Po de province. »

Les enjeux immobiliers

« Depuis dix ans, on a travaillé énormément à la rénovation des campus », souligne Valérie Pécresse, avant de revenir en ironisant sur la lenteur de la mise en œuvre, dont les lourdeurs ont été « sous-estimées » :

« Quand j'ai lancé le plan campus (doté de 5 Md€), Vincent Peillon m'a dit qu'il allait inaugurer les nouveaux campus. En réalité, c'est Frédérique Vidal qui les inaugure...et si vous attendez un peu, on peut peut-être revenir ! »

« Il faut qu'on aille vers une professionnalisation de la fonction immobilière. Vous avez une pépite avec l'immobilier universitaire, qui n'est pas du tout assez valorisé. Je vois en tant qu'aménageur, le potentiel extraordinaire dont vous disposez. »

Soulignant que l'État doit aider les universités à entretenir leurs bâtiments, Valérie Pécresse estime qu'il « va falloir qu'on travaille sur l'étape 2 du plan campus ».

« J'ai 1 Md€ à dépenser pour la reconversion des chômeurs »

Autre opportunité à saisir pour les universités : le marché de la formation professionnelle.

« J'ai 1 Md€ à dépenser pour la reconversion des chômeurs, je n'ai pas d'université qui me propose de programmes. Ouvrez, même vos licences professionnels et masters, nous avons besoin de cette formation continue ! »

Et d'ajouter : *« Je serais la plus heureuse des présidentes de région, si je pouvais signer avec des universités et pas avec un énième organisme de formation professionnelle qui emploie des enseignants-chercheurs en heures complémentaires. »*

Les évolutions de la recherche

En matière de recherche, le préciput, c'est-à-dire la quote-part qui doit revenir à l'hébergeur, pourrait être modulé « par l'université elle-même ». « Cela ne me choquerait pas et cela permettrait de diversifier vos modèles de financement. »

Le doctorat « devrait faire l'objet d'un programme national de soutien », ajoute-t-elle en prenant pour exemple le programme de financement de « docteurs digitaux » de la région Île-de-France.

Valérie Pécresse conseille aux universités de prendre la mesure du « Brexit de la R&D », publique et privée, qui se profile.

« Quand il y aura la sortie des Britanniques de l'UE, les labos n'auront plus accès au PCRD. À partir de là, il y aura des relocalisations : c'est une bataille qui va s'ouvrir avec l'Allemagne et la Suisse, il va falloir montrer notre meilleur visage. »

La présidente de la région Île-de-France annonce au passage qu'elle travaille sur le sujet avec Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances, et Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

« On voulait parler du CNU en 2007 »

Prenant la parole depuis la salle après Valérie Pécresse, Antoine Petit, président du CNRS, déclare aux présidents d'université :

« On manque tous un peu de courage. Comment on peut dire que vous êtes autonomes en gardant le CNU ? C'est juste contradictoire. Heureusement qu'au CNRS je peux choisir les gens que je recrute ! Pour aller plus loin, il faut plus de courage collectif. Il faut qu'on profite de la loi [de programmation pour la recherche] qui se profile pour secouer le cocotier. Si nous, élus ou nommés, on a pas ce courage, on y arrivera pas. »

Ce à quoi l'ancienne ministre répond : *« On voulait parler du CNU en 2007 mais on a eu vraiment peur du localisme [que les universités recrutent leurs étudiants de master et de doctorat comme E-C]. » 10 ans plus tard, le localisme ne lui semble plus être un risque : « Je ne crois plus que ce soit possible aujourd'hui. »*

Valérie Pécresse



Date de naissance : 14/07/1967

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Conseil régional d'Île-de-France Présidente	Décembre 2015	Aujourd'hui
Assemblée nationale Députée des Yvelines	Juin 2012	Janvier 2016
Conseil régional d'Île-de-France Conseillère régionale	Mars 2004	Décembre 2015
Ministère du Budget et des Comptes publics Ministre	Juin 2011	Mai 2012
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Ministre	Mai 2007	Juin 2011
Assemblée nationale Députée des Yvelines	Juin 2002	Juillet 2007
Président de la République Conseillère chargée des études, de la prospective et des technologies de l'information	1998	2002
Conseil d'État Auditrice	1992	1998
Établissement & diplôme	Année(s)	
Ecole Nationale d'Administration Diplôme	1990	1992
HEC Paris Diplôme		1988

Fiche n° 19525, créée le 10/10/16 à 18:42 - MàJ le 22/03/19 à 17:35

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »